



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Partenariats d'avenir entre le Conseil Général du Bas-Rhin, les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les entreprises

Rapport n° CG/2012/65

Service Chef de file :

Service de l'insertion et de l'emploi

Service(s) associé(s) :

Résumé :

La crise économique et sociale impacte durement les Bas-Rhinois : taux de chômage et taux de pauvreté en progression, sentiment d'isolement, voire d'inutilité pour une part des publics en situation de précarité, capacités financières des collectivités publiques fortement entamées, perspectives de croissance réduite....

Dans le Bas-Rhin, le Conseil Général s'est attaché à développer des réponses concrètes pour prendre en compte cette situation : nouvelles techniques d'accompagnement (coaching des allocataires du RMI puis du RSA), soutien à l'innovation sociale (création en 2010 du fonds départemental d'innovation pour l'insertion), expérimentation de nouveaux dispositifs pour les plus éloignés de l'emploi (CUI de 7 heures), appui massif aux actions d'insertion (épiceries sociales, ateliers de remobilisation, entreprises et chantiers d'insertion... pour 14 M€ par an), lutte contre le surendettement ...

Cet engagement quotidien auprès des Bas-Rhinois les plus précaires illustre le rôle du Conseil Général du Bas-Rhin comme amortisseur social de la crise et l'amène à réfléchir sans cesse à de nouveaux outils pour faire face à cette responsabilité.

Le présent rapport vise à préciser de quelle manière le champ de l'économie sociale peut être mobilisé dans cette perspective. En ce sens, il constitue la traduction opérationnelle de la démarche Territoire 2030 qui avait inscrit le soutien à l'économie sociale parmi ses défis (défi n° 12 « Une économie d'avenir pour les territoires »).

Ce rapport vise également à tracer les perspectives de partenariats avec les entreprises souhaitant développer leur engagement sociétal : cette dynamique concerne tant les acteurs de l'économie sociale qui peuvent y trouver des débouchés à leur activité et d'une professionnalisation accrue, que les pouvoirs publics qui voient naître de nouvelles formes de réponses aux problématiques sociales.

Le champ de l'économie sociale et solidaire se caractérise par la grande diversité de ses acteurs qui partagent néanmoins des valeurs communes : les hommes et les femmes sont au cœur de l'économie et en constituent la finalité ; la personne et l'objet social priment sur le capital, la gestion est démocratique ; la lucrativité est limitée (la majeure partie des excédents est non redistribuable) ; la gestion est autonome et indépendante des pouvoirs publics ; les principes de solidarité et de responsabilité sont fondamentaux (Source : Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale).

En France, ce secteur recouvrait en 2009 plus de 12,2 % des emplois et 8 à 10 % du PIB.

Le Conseil Général du Bas-Rhin est un partenaire de longue date des acteurs de l'économie sociale et solidaire au travers des champs de l'insertion, de la lutte contre les exclusions, de l'environnement, du soutien aux associations... Ces acteurs contribuent tant à la définition qu'à la mise en œuvre des politiques départementales.

C'est donc très naturellement que les liens avec ce secteur ont été pris en compte dans la démarche Territoires 2030 au titre du défi n° 12 « Une économie d'avenir pour les territoires ». Plusieurs objectifs étaient visés : innovation, développement local, passerelles entre les acteurs des champs marchand et non marchand, partenariats avec les acteurs.

En parallèle, dans le secteur marchand, un nombre croissant d'entreprises souhaitent renforcer leur engagement sociétal en portant une attention particulière au recrutement de personnes en situation de précarité ou en développant des actions qui soutiennent les milieux caritatifs. Cette dynamique, connue sous l'intitulé de responsabilité sociale des entreprises (RSE) prend aujourd'hui de nouvelles formes qui croisent les préoccupations du Conseil Général du Bas-Rhin dans le champ de la lutte contre les exclusions : partenariats opérationnels avec les acteurs de l'économie sociale, « social business » ou encore depuis peu « économie positive ».

L'appui au secteur de l'économie sociale et le développement des nouvelles formes d'engagement sociétal des entreprises amènent le Conseil Général du Bas-Rhin à mieux définir sa stratégie pour les années à venir.

Tel est l'objet de ce rapport qui traduit cette préoccupation en orientations et en actions opérationnelles pour la période 2012-2014.

I – L'économie sociale et solidaire, un secteur d'une très grande diversité qui croise fortement les champs d'intervention du Conseil Général du Bas-Rhin

A) La diversité et l'importance du secteur

Le secteur de l'économie sociale et solidaire regroupe l'ensemble des actions caractérisées par :

- Une dimension entrepreneuriale : la production de biens et services proposés à la vente sur le marché ;
- Une dimension philanthropique ou sociale : une réponse à un besoin socio-économique exprimé par une part de la population (demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux...);
- Une dimension lucrative limitée : les plus-values sont réinvesties dans le projet.

Ces acteurs sont regroupés au sein des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CRES). Celles-ci ont pour mission de représenter les acteurs du secteur auprès des pouvoirs publics, de promouvoir ce secteur économique et de l'animer. L'Alsace dispose naturellement d'une telle chambre dont le siège est à Strasbourg.

Comme le rappelle la Chambre Régionale de l'Economie Sociale d'Alsace, ce secteur « désigne des formes d'entreprendre collectivement qui allient, au quotidien, performance économique et utilité sociale ».

Les acteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS) sont de formes juridiques variées (association, coopérative, mutuelle ou fondation) et agissent dans des champs multiples :

- Une présence historique, par le biais de supports associatifs, dans les services apportés aux personnes fragilisées et vulnérables pour répondre à leurs besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- Le tourisme, la culture, l'éducation, les sports, la vie locale ;

- Une présence forte dans les secteurs de l'insertion ou de la réinsertion des populations fragilisées par l'évolution de l'emploi et les difficultés d'accès au marché du travail ou encore le micro-crédit ;
- Le développement enfin depuis une vingtaine d'années dans le domaine de l'environnement, avec notamment les énergies renouvelables, l'éco-habitat, la valorisation des déchets etc.

Plus globalement, il peut être indiqué que le périmètre de l'ESS reste encore très imprécis : il n'existe pas de définition, les dénominations peuvent être variables (économie sociale, entreprise sociale, tiers secteur...). Le périmètre se caractérise par un faisceau d'indices recouvrant l'organisation juridique, la dimension politique (la finalité), l'implication des citoyens et la dimension entrepreneuriale.

Malgré l'imprécision des définitions, l'URSSAF et la MSA estiment qu'en 2009, le secteur de l'ESS recouvre 12,2 % des emplois en France.

Plus précisément, l'économie sociale représente :

- 800 000 entreprises, 2 millions de salariés, 8 à 10% du PIB ;
- 730 000 associations (1 780 000 salariés), 21 000 entreprises coopératives (plus de 900 000 salariés), près de 2000 fondations et 31 700 salariés dans les 546 entreprises d'insertion ;
- Une masse salariale de près de 57 milliards d'euros.

B) Les croisements avec les champs d'intervention du Conseil Général du Bas-Rhin

Compte tenu d'une part de la très grande diversité des activités servant de support aux acteurs de l'économie sociale et d'autre part du champ d'intervention du Conseil Général du Bas-Rhin, le Département constitue d'ores et déjà un partenaire majeur de ce champ. Toutefois, son intervention ne reste que peu ou partiellement lisible pour ce qui concerne l'économie sociale puisqu'il reste structuré autour de ses compétences traditionnelles (aménagement du territoire, développement des territoires, épanouissement des personnes et aide à la personne).

Selon les critères de l'économie sociale, relèveraient ainsi de ce champ :

- Le financement des acteurs de l'insertion : entreprises et chantiers d'insertion, ateliers de redynamisation...;
- L'appui apporté à l'accès à l'aide alimentaire (banque alimentaire, épiceries sociales) ;
- L'intervention du Conseil Général du Bas-Rhin dans le champ des services à domicile (sous statut associatif) au titre des politiques « autonomie » (personnes âgées et personnes handicapées...) ;
- L'intervention dans le champ du soutien à la vie associative, de l'environnement ou du développement durable.

Le Conseil Général du Bas-Rhin est bien un partenaire essentiel des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Au global, l'intervention du Conseil Général du Bas-Rhin vers ce secteur représente 14 M€ par an. Malgré cet engagement fort, l'intervention du Conseil Général du Bas-Rhin vers ce secteur reste encore peu lisible.

II – Les principaux constats et enjeux liés au partenariat avec le champ de l'économie sociale et solidaire et les entreprises

a) Le rôle fondamental de l'économie sociale dans le développement local

Selon l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economie d'Alsace (URSIEA), pour l'année 2009, les pouvoirs publics (Etat, collectivités locales) ont accordé au secteur de l'ESS 33,2 M€ d'aides publiques en Alsace.

Ces aides ont permis de :

- produire un chiffre d'affaires de 85 M€ ;
- verser 68,9 M€ de salaires ;
- régler 22,7 M€ de charges patronales, impôts et taxes ;
- financer 27 M€ d'achats et charges externes.

En définitive, 1 € de subvention (33,2 M€) permet donc à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) de produire 2,56 € (85 M€) de chiffre d'affaires et de jouer ainsi un indéniable effet levier.

b) L'économie sociale et solidaire, un secteur favorisant l'emploi des plus précaires sur des postes généralement non délocalisables

Dans un contexte de crise économique et financière, le secteur de l'économie sociale et solidaire joue un rôle d'amortisseur social en recrutant les demandeurs d'emploi que le marché de l'emploi n'insère pas, parmi lesquels les allocataires du RSA. Il peut même être précisé que ce secteur (chantiers d'insertion par exemple) emploie des personnes en grande vulnérabilité, quasiment sans perspective d'emploi dans le secteur marchand traditionnel.

Ce secteur n'est toutefois pas strictement réservé à l'emploi des plus précaires. Il représente une opportunité d'emploi pour l'ensemble des demandeurs d'emploi et sur des postes généralement non délocalisables.

c) L'opportunité de construire de nouveaux partenariats avec les fondations

Les fondations font partie du secteur de l'économie sociale et solidaire. Reconnues d'utilité publique, elles mobilisent leurs fonds pour la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif.

En ce sens, les fondations interviennent fortement dans le champ de la lutte contre les exclusions et contribuent ainsi à la prise en charge de problématiques sociales. Leur action se traduit concrètement en aide financière directe, sur la base d'un appel à projet, autour de thématiques sélectionnées par la fondation, en fonction de ses priorités.

L'Alsace compte 36 fondations parmi lesquelles par exemple la Fondation de France qui dispose d'une délégation locale, la Fondation Solidarité Rhénane, la Fondation Kronembourg, la Fondation MACIF ou encore celle du Crédit Coopératif...

Compte tenu de leur large champ d'intervention, les fondations soutiennent fortement les acteurs d'ores et déjà inscrits dans la mise en œuvre des politiques sociales du Département ou qui contribuent très généralement à la cohésion sociale du département.

Les orientations stratégiques des fondations relèvent naturellement de leur responsabilité. Néanmoins, compte tenu de l'importance et de la grande variété des besoins sociaux dans le Bas-Rhin, un partenariat constructif peut être établi entre les fondations et le Conseil Général du Bas-Rhin.

d) L'engagement sociétal des entreprises : les passerelles avec les acteurs du champ de l'économie sociale et solidaire et la prise en compte des problématiques sociales

Depuis plusieurs années, un nombre grandissant d'entreprises ont fait émerger les questions sociales et environnementales dans le fonctionnement quotidien de leur structure, sous l'intitulé général de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Cette dynamique leur permet de développer des actions très diverses, telles que le bien-être des salariés, leur santé, l'empreinte écologique de l'entreprise, la mobilisation en faveur d'une cause (collecte alimentaire...). Elle permet d'améliorer l'image de marque de l'entreprise et de mobiliser les salariés autour d'objectifs non uniquement financiers. Ces actions peuvent prendre la forme de dons financiers, de mécénats de compétence (mise à disposition de salariés dotés de compétences pouvant être mobilisés auprès d'acteurs du champ caritatif) ou de ressources humaines...

Très généralement, les actions ciblent plutôt le champ caritatif et la lutte contre les exclusions ou encore l'environnement.

L'absence des entreprises dans le champ de la lutte contre les exclusions

Il convient de noter que les politiques publiques d'action sociale et de lutte contre l'exclusion ne sont que peu, voire pas du tout, construites en lien avec les entreprises.

Dans le champ de la lutte contre la pauvreté ou de l'insertion par l'activité économique, cette absence de partenariat peut priver les acteurs de nouvelles solutions, de professionnalisation (par des transferts de compétences en termes de gestion par exemple) et sans doute de moyens (financiers ou expertise). Pour les pouvoirs publics, cette absence les prive sans doute de capacités d'innovation.

Au final, l'enjeu s'articule autour de la construction de passerelles entre les entreprises, les acteurs de l'économie sociale et solidaire et le Conseil Général du Bas-Rhin, dans un souci de professionnalisation, d'innovation et de développement économique.

Le développement de nouvelles formes d'engagement sociétal

Depuis peu se développent de nouvelles formes d'engagement permettant aux entreprises de porter une attention plus forte à leur environnement social et aux problématiques sociales : il est question d'entrepreneuriat social, de « social business » ou encore plus récemment « d'économie positive ».

Quel que soit le terme, il s'agit d'actions ou d'entreprises du secteur marchand qui ont pour objectif d'apporter une solution à une problématique sociétale, en se fondant sur un modèle économique différent qui adopte une vision plus globale de la création de valeur et se veut plus juste et éthique, qui produit des bénéfices mais les consacre à la diminution des coûts, et à la production de plus-value sociale.

Les biens et services produits sont donc plus accessibles aux publics en situation de précarité.

Il s'agit d'un modèle économique fondé sur le capital et le travail mais dont l'attention est portée sur la place de l'humain dans le cycle économique. Son objectif n'est plus exclusivement la rentabilité mais également la réponse à une problématique sociale, l'environnement ou encore l'attention aux générations futures. De grandes écoles telles que HEC ou l'ESSEC y consacrent du temps de réflexion et des moyens via leurs fondations (incubateurs d'innovation sociale).

III – Les orientations stratégiques du Conseil Général du Bas-Rhin à l'égard de ce champ

Les orientations répondraient à plusieurs enjeux, parmi lesquels :

- Le renouvellement des réponses aux problématiques sociales ;
- La mobilisation des acteurs publics et privés en faveur de la cohésion sociale et de la prise en compte des nouvelles problématiques ;
- La diffusion des valeurs de l'ESS.

A) Le soutien à l'innovation pour répondre aux nouveaux besoins

- 1) Les mises en synergie pour un effet levier des dynamiques : le FD2I et les fondations

Les fondations disposent de moyens financiers importants mobilisés dans le champ de la lutte contre les exclusions.

Le Département contribue au financement de nombreux acteurs et a mis en place un Fonds départemental d'innovation pour l'insertion (FD2I). Doté de 175 000 € par an, il permet de soutenir les initiatives les plus prometteuses en termes d'insertion sociale et professionnelle.

Dans les deux cas, le même procédé est utilisé : l'appel à projet. Dans les deux cas, les acteurs doivent être vigilants quant à la dispersion des moyens financiers ou au risque de saupoudrage.

Dans ces conditions, il pourrait être proposé aux fondations une mise en synergie des dispositifs autour des objectifs et modalités suivants :

- S'entendre sur certaines orientations partagées : certaines problématiques sociales pourraient être suffisamment importantes pour justifier que l'on retrouve l'inscription d'une même orientation dans l'ensemble des appels à candidature. Cette technique permettrait de disposer d'un effet levier pertinent sur ces problématiques jugées suffisamment importantes pour que l'on s'y engage pleinement. Elle permettrait également aux porteurs de projets de disposer d'un engagement financier intéressant pour mener à bien leur action dans un champ prioritaire ;
- S'assurer de la diffusion des appels à projets dans les réseaux respectifs : chaque acteur dispose d'un réseau important de partenaires qui traduit la richesse des initiatives dans le département. Le Conseil Général du Bas-Rhin s'engagerait à

faciliter la diffusion des appels à projets auprès de l'ensemble de ses partenaires. Les fondations feraient de même avec l'appel à projet du FD2I ;

- Permettre au Conseil Général du Bas-Rhin d'apporter son expertise technique lors des jurys de sélection des fondations qui le souhaitent : l'expertise des services du Département pourrait être mobilisée par les fondations pour mieux connaître les besoins socio-démographiques des territoires ;
- Permettre à la CRES de contribuer à la définition des orientations de l'appel à projet du FD2I afin de mieux prendre en compte le champ de l'économie sociale et ses capacités d'innovation. La CRES pourra également participer à la sélection des dossiers qui seront présentés au comité de pilotage du FD2I.

2) L'innovation et sa pérennisation : réflexion autour d'un incubateur d'innovation sociale pour entreprise

Le soutien à l'innovation sociale est un enjeu fondamental pour les politiques publiques. Dans le champ de l'action sociale, elle permet de réinterroger les pratiques professionnelles et les réponses traditionnelles. Elle favorise l'adaptation des dispositifs et le renouvellement des modes de soutien. L'innovation sociale peut s'appuyer sur divers outils : fonds départemental d'innovation pour l'insertion du Conseil Général du Bas-Rhin, pépinières d'entreprises, couveuses, espaces de co-working....

Le FD2I mis en place par le Conseil Général du Bas-Rhin vise les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA. Les fonds des fondations visent les mêmes acteurs, pour un champ en général plus large (lutte contre l'exclusion, inclusion...).

Les projets de création d'entreprise présentant une forte plus-value sociale ne sont pas visés par ces dispositifs alors même qu'ils vont permettre de répondre à une problématique sociale.

Il est donc proposé, en partenariat avec la CRES, d'engager une réflexion favorisant la création d'un incubateur de projets socialement innovants permettant l'émergence et la concrétisation de projets d'entreprises socialement responsables, créateurs d'emploi, de richesse économique et de richesses sociales. Cette réflexion serait menée en concertation avec l'Université de Strasbourg (Ecole de Management de Strasbourg par exemple).

Structure d'appui à la création d'entreprise, l'incubateur aurait pour objectif de transformer une idée innovante en entreprise performante. L'objectif est de faire émerger et se développer des entreprises sociales innovantes et pérennes grâce à la mobilisation de l'expérience des acteurs territoriaux et des ressources universitaires et de recherche.

Les secteurs d'innovation peuvent porter sur l'emploi, l'environnement, l'habitat, l'insertion des publics en situation de précarité...

Chaque incubateur peut offrir plusieurs niveaux de services : un savoir-faire, des moyens logistiques (salles de réunions, fonds documentaires...), une mise en réseau...

Cette réflexion démarrerait par un diagnostic réalisé par le Département avec l'appui de la CRES, en termes de pertinence et faisabilité.

Cette phase et celle de la mise en œuvre éventuelle s'effectueraient en coordination avec les projets relatifs à la création d'entreprises portés par les partenaires du Conseil Général du Bas-Rhin (Région, CUS, Maison de l'Emploi du Bassin de Strasbourg...).

Il serait proposé aux fondations de s'associer à ces travaux.

B) Les partenariats nouveaux entreprises/acteurs de l'économie sociale et solidaire

1) Le soutien au développement des passerelles entre les entreprises et les acteurs de l'économie sociale et solidaire

Le Conseil Général du Bas-Rhin souhaite mobiliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire en soutenant les modes de partenariat les plus récents, ceux entre les associations et les entreprises tels qu'initiés par Alsace active : IBM et la Banque Alimentaire, le chantier d'insertion Libre Objet et SATI, Regain et Leroy Merlin....

L'objectif de tels partenariats est de :

- Permettre aux associations de bénéficier du soutien d'entreprises qui cherchent à développer leur engagement sociétal par un mécénat de compétences ou de ressources humaines ;
- Favoriser le renouvellement des pratiques professionnelles au sein des associations ;
- Diffuser les valeurs de l'ESS au sein des entreprises ;
- Favoriser le développement et la pérennisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire sur les territoires.

Dans ces conditions, il est proposé de venir en appui à Alsace Active pour la poursuite de cette action et pour laquelle l'association bénéficie déjà du soutien du Fonds départemental d'innovation pour l'Insertion (FD2I) conformément à la délibération n° CP/2012/365 de la commission permanente du 10 mai 2012.

2) Les partenariats en faveur du développement local : les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)

Un pôle territorial de coopération économique est un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsable, des collectivités locales, des organismes de formation..., qui mettent en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.

Ce PTCE génère de la création d'activité et d'emplois, de la production et de la distribution de biens et de services, de l'acquisition de savoir-faire et de compétences professionnelles, de l'apport et des garanties de financement, de la valorisation et de la mutualisation de ressources locales.

Ces PTCE présentent 3 intérêts fondamentaux :

- Ils mobilisent les acteurs de l'économie sociale et solidaire en faveur du développement local ;
- Ils permettent d'initier des partenariats innovants et durables entre entreprises et acteurs de l'ESS sur un territoire donné ;

- Ils favorisent la recherche de mutualisation de compétences, de ressources humaines, de moyens techniques.

Un projet de ce type est d'ores et déjà en cours de réalisation dans le champ du handicap. Situé dans la zone Ecoparc de Molsheim, un bâtiment doit regrouper les services mutualisés de plusieurs acteurs du champ du handicap (La Main Verte, l'entreprise adaptée Vertu'Ose, le Relais AVS) ayant établi des partenariats privilégiés avec des entreprises du secteur marchand (Domaine Stierkopf, KS Construction...).

Il est proposé d'engager, en partenariat avec la CRES et les fondations volontaires, une réflexion sur le développement d'un tel PTCE dans le champ de l'insertion.

Ce projet s'articulerait autour des étapes suivantes :

- Le choix d'un territoire sur lequel pourrait être expérimenté le PTCE. Ce choix doit s'opérer sur la base d'une série d'indicateurs liés au tissu économique, à la dynamique des acteurs du champ de l'ESS, à la situation de précarité, à l'aménagement du territoire (risque de désertification) ... ;
- La réalisation d'un diagnostic, par le Département avec l'appui de la CRES, permettant de préciser pour ce territoire les types de partenariats à construire, les activités économiques concernées et la forme juridique du PTCE.

Ces deux premières étapes doivent intervenir d'ici la fin de l'année 2013. La mise en œuvre du PTEC pourrait s'effectuer suivant les conclusions de ce diagnostic.

Les phases diagnostic et mise en œuvre s'effectueront de manière partenariale, en mobilisant les acteurs locaux (élus, entreprises, acteurs de l'économie sociale, maisons de l'emploi...) et les partenaires départementaux (Région, fondations,...).

- 3) Les partenariats entre le Conseil Général du Bas-Rhin et les entreprises dans le champ de l'engagement sociétal ou de « l'économie positive »

Dans le champ de la politique d'insertion, l'intervention du Conseil Général du Bas-Rhin est très généralement conçue au travers des outils traditionnels tels que les contrats aidés et les clauses d'insertion. Ces axes de travail sont fondamentaux et doivent être poursuivis.

Néanmoins, de nouveaux partenariats pourraient être imaginés en prenant appui sur le développement de la responsabilité sociale des entreprises, afin de concevoir de nouvelles manières de répondre à des problématiques sociales. A titre d'exemple, le groupe Danone, parmi les entreprises les plus connues, s'est engagé dans cette voie aux côtés de la Croix Rouge pour faire baisser le coût de l'alimentation infantile pour les familles pauvres, tout en leur proposant des actions d'éducation nutritionnelle. De son côté l'entreprise ESSILOR a lancé au mois de juin 2012 une offre de lunettes à prix coûtant destinée aux 140 000 personnes de plus de 60 ans bénéficiant de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

Les entreprises bas-rhinoises les plus volontaires pourraient trouver un intérêt à engager un partenariat constructif avec une collectivité territoriale chef de file en matière d'action sociale et disposant de compétences majeures dans le champ de la lutte contre les exclusions.

Entreprises et Conseil Général du Bas-Rhin gagneraient alors à mettre en synergie leurs préoccupations (Responsabilité Sociale des Entreprises - RSE - d'une part et lutte contre l'exclusion d'autre part) pour construire ou expérimenter des solutions contribuant à la

réduction de la pauvreté ou plus largement répondant à des problématiques sociales. Il serait proposé d'associer à cette réflexion l'université de Strasbourg (Ecole de Management de Strasbourg...).

Il est proposé d'engager une dynamique de réflexion sur ce sujet avec les entreprises les plus volontaires, en partenariat avec la CRES, Alsace Active, l'Ecole de Management de Strasbourg. Ces entreprises seraient mobilisées à l'issue de la semaine de l'insertion du 12 au 16 novembre 2012, dont l'une des thématiques porte sur la responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Le sujet sera développé notamment par Martin HIRSCH.

C) La diffusion des valeurs de l'économie sociale et solidaire : solidarité, respect, attention envers les plus fragiles

1) La mise en place des Trophées de la Solidarité du Conseil Général du Bas-Rhin

Depuis plusieurs années, le Conseil Général du Bas-Rhin assume le rôle d'un véritable amortisseur social de la crise économique. Toutefois, il n'est pas le seul. De nombreuses initiatives ont été prises sur tout le département par des particuliers, des associations, des centres communaux d'action sociale, des entreprises ... Elles permettent toutes de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Dans ces conditions, il est important de soutenir et valoriser ces initiatives qui rendent notre société plus solidaire, plus respectueuse des uns et des autres et plus attentive envers les plus fragiles.

Il est donc proposé la mise en place des premiers Trophées de la Solidarité du Conseil Général du Bas-Rhin qui viserait à valoriser ces actions exemplaires et à les faire connaître. Ces Trophées seraient remis à quatre catégories de public : les particuliers, les associations (hors structures d'insertion par l'activité économique), les entreprises et les organismes publics (ex : CCAS).

Un appel à candidature départemental permettra de prendre connaissance des initiatives les plus intéressantes sur les territoires. Ce document est joint en annexe 1 au présent rapport.

L'action à valoriser doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- elle présente le caractère spontané et désintéressé d'un engagement ou d'une initiative tourné(e) vers les autres ;
- pour sa mise en œuvre, elle a mobilisé plusieurs participants ;
- elle a amélioré ou améliore un champ de la vie quotidienne de l'entourage direct ou indirect du postulant ;
- elle s'adresse aux jeunes, aux personnes handicapées, aux personnes âgées ou de manière générale à toute personne en situation de fragilité ou de précarité ;
- elle concerne le maintien du lien social, l'emploi, l'aide alimentaire, la santé, la lutte contre le surendettement ou la précarité énergétique, le développement du bénévolat... .

La remise de ces premiers Trophées s'effectuerait chaque année, à l'issue de la semaine de l'insertion.

2) La participation au mois de l'économie sociale et solidaire

Le Mois de l'économie sociale et solidaire permet de réunir un ensemble de manifestations portées par des structures de ce champ, sur une même période en affichant un logo commun autour d'une charte graphique nationale déclinée en régions.

Ce rassemblement, et la communication collective, permettent de renforcer la visibilité de ce secteur.

L'organisation de ce mois est portée par les Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CRES). En 2011 et en Alsace, 71 actions avaient été organisées par les membres du réseau (portes-ouvertes, conférences...).

En tant que partenaire des acteurs de l'économie sociale et solidaire, il est proposé que le Conseil Général du Bas-Rhin contribue en organisant sur ce mois une semaine permettant d'une part de valoriser les acteurs et les territoires qui les accueillent, d'autre part de souligner les enjeux et actions innovantes qui caractérisent le secteur de l'ESS.

Afin de formaliser l'engagement du Conseil Général du Bas-Rhin dans ces nouveaux projets relevant du champ de l'économie sociale et solidaire, il vous est proposé de signer une convention de partenariat avec la CRES que vous trouverez en pièce jointe au présent rapport.

Cette convention reprend les orientations stratégiques déclinées plus haut et plus précisément :

- La participation de la CRES à la gouvernance du fonds départemental d'innovation pour l'insertion ;
- Le développement de pôles territoriaux de coopération économique ;
- Le développement de l'innovation via un incubateur d'innovation sociale ;
- Le soutien à la CRES pour un montant de 10 000 € par an (pour 3 ans, soit la période de la convention) pour le développement de l'économie sociale dans le Bas-Rhin.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30759	017-6574-564	3 424 500,00 €	767 310,10 €	1 666,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission des Solidarités, le Conseil Général :

- *approuve les orientations décrites dans le présent rapport et décide de leur mise en œuvre, soit :*

- *Renforcer l'effet levier du Fonds Départemental de l'Innovation pour l'Insertion en développant la synergie avec les outils des fondations ;*
- *Engager une réflexion sur un incubateur d'innovation sociale dans le secteur marchand ;*
- *Soutenir les partenariats d'avenir entre acteurs de l'économie sociale et solidaire et les entreprises dans le cadre de leur engagement sociétal ;*

- Engager une réflexion sur le développement des pôles territoriaux de compétence économique dans un souci de développement local ;
- Engager une réflexion avec les entreprises qui souhaitent développer plus fortement leur engagement social (entrepreneuriat social, économie positive...) ;
- Permettre la mise en place d'un Trophée de la Solidarité du Conseil Général du Bas-Rhin afin de valoriser les projets exemplaires en termes de solidarité et de cohésion sociale, tel que décrit dans l'appel à candidature joint en annexe 1 au présent rapport
- Confirmer la participation du Conseil Général du Bas-Rhin au mois de l'économie sociale et solidaire par l'organisation d'actions relatives à l'insertion

- approuve la convention de partenariat 2012-2014 avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) d'Alsace, annexée au rapport, et autorise le Président à la signer ;

- décide de verser une subvention de fonctionnement de 10 000 € par an (en année pleine) à la CRES pour le développement de l'économie sociale et solidaire dans le Bas-Rhin sur la période 2012-2014 ; pour 2012, cette subvention s'élève à 1 666 €, conformément au tableau annexé ;

- approuve la convention financière 2012, annexée au rapport, et autorise le Président à la signer ;

- donne délégation à la Commission Permanente pour examiner et approuver tout contrat, convention ou mesure d'application concernant le champ de l'économie sociale et solidaire dans le cadre des orientations précitées.

Strasbourg, le 02/10/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL